

adresse de renvoi :

**DREAL Normandie**  
Service Ressources Naturelles  
Cité Administrative  
2, rue Saint-Sever  
76036 ROUEN Cedex

## **Consultation du public - Dérogation espèces protégées Total Energies – Parc photovoltaïque de Vernon (27)**

-----

En application des dispositions de l'article L123-19-2 du code de l'environnement, relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, tout dossier de demande de dérogation espèces protégées susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement doit faire l'objet d'une consultation du public d'une durée de 15 jours par voie électronique. Vous êtes donc invités à vous exprimer sur la demande de dérogation à l'article L411-1 du code de l'environnement concernant la capture temporaire et la perte d'habitat d'amphibiens et de reptiles en raison de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Vernon (27) par Total Energies.

Consultation ouverte du 1<sup>er</sup> au 15 février 2024.

Il y a 5 questions dans ce questionnaire.

### **Remarque sur la protection de la vie privée**

Ce questionnaire est anonyme.

L'enregistrement de vos réponses ne contient aucune information d'identification sur vous, à moins qu'une question ne vous ait été posée dans ce sens. Si vous avez répondu à un questionnaire utilisant des invitations, vous pouvez être assuré(e) que le code de l'invitation n'est pas enregistré avec votre réponse. Les invitations sont gérées dans une base de données séparée qui n'est mise à jour que pour indiquer si vous avez ou non utilisé votre invitation pour remplir le questionnaire. Il n'y a aucun moyen de faire le lien entre les invitations et les réponses enregistrées pour ce questionnaire.

-----

**1/ Commentaire et avis général sur la demande de dérogation à la réglementation des espèces protégées présentée par Total Energies au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement, dans le cadre de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Vernon (27) :**

**2/ Etes-vous favorable/défavorable à l'octroi de la dérogation ?**

**réponse obligatoire pour prendre en compte la participation à la consultation**

favorable

défavorable

sans opinion

**3/ Votre nom (facultatif) :**

**4/ Votre prénom (facultatif) :**

**5/ Votre commune de résidence :**

Merci pour votre participation

Les participations à la consultation doivent être postées avant le 15 février 2024 minuit, le cachet de la poste faisant foi, pour être recevables et intégrées à l'instruction du dossier.